



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°12-2016-010

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2016

# Sommaire

## **Préfecture Aveyron**

12-2016-06-02-001 - Arrêté modifiant la composition de la formation spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) créée pour exercer les attributions consultatives qui lui sont dévolues s'agissant des décisions individuelles relatives aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) (2 pages)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2016-06-02-001

Arrêté modifiant la composition de la formation spécialisée  
de la commission départementale d'orientation de  
l'agriculture (CDOA) créée pour exercer les attributions  
consultatives qui lui sont dévolues s'agissant des décisions  
individuelles relatives aux groupements agricoles  
d'exploitation en commun (GAEC)

PRÉFET DE L'AVEYRON

DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Arrêté du 2 JUIN 2016

**Objet : Arrêté modifiant la composition de la formation spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) créée pour exercer les attributions consultatives qui lui sont dévolues s'agissant des décisions individuelles relatives aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)**

---

LE PREFET DE L'AVEYRON  
*Chevalier de l'ordre national du Mérite*

**Vu** le chapitre III du titre II du livre III (exploitation agricole) de la partie législative du code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L.323-7, L.323-11, L.323-12 et L.323-13 ;

**Vu** la section 1 du chapitre III du titre I<sup>er</sup> du livre III (exploitation agricole) de la partie réglementaire du code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles R.313-7-1, R.313-7-2 ;

**Vu** la section 1 du chapitre III du titre II du livre III (exploitation agricole) de la partie réglementaire du code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles R.323-10 ;

**Vu** la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et le forêt et notamment son article 11 ;

**Vu** le décret n°2015-215 du 25 février 2015 relatif aux conditions et modalités d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun et portant diverses dispositions d'adaptation réglementaire ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2015 078-0007 du 19 mars 2015 fixant la composition de la formation spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) créée pour exercer les attributions consultatives qui lui sont dévolues s'agissant des décisions individuelles relatives aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) ;

**Vu** la proposition des représentants des Jeunes Agriculteurs de l'Aveyron en date du 19 mai 2016 ;

**Sur** proposition du directeur départemental des territoires ;

**Sur** proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

.../...

## ARRÊTE

### ARTICLE 1er

La composition de la formation spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) créée pour exercer les attributions consultatives qui lui sont dévolues s'agissant des décisions individuelles relatives aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC), fixée par l'arrêté préfectoral n°2015 078-0007 du 19 mars 2015 et son modificatif du 31 mars 2016, doit être modifiée suite à la proposition des représentants des Jeunes Agriculteurs de l'Aveyron en date du 19 mai 2016 qui désignent un nouveau membre titulaire et un nouveau membre suppléant pour représenter leur organisation syndicale au sein de cette instance.

### ARTICLE 2

Le paragraphe 2° de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2015 078-0007 du 19 mars 2015 est modifié comme suit :

2° - **Trois agriculteurs** désignés sur proposition des représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture :

#### Titulaires :

<b>Madame LANNE Marie-Pierre</b>	Le Bourg 12210 LA TERRISSE
<b>Monsieur QUINTARD Anthony</b>	Lacamp 12320 SAINT FELIX DE LUNEL
<b>Madame ROUX Odile</b>	Ruols 12500 SAINT CÔME D'OLT

#### Suppléants :

<b>Monsieur CONTASTIN Thierry</b>	Bouyrissac 12620 SAINT LAURENT DE LEVEZOU
<b>Monsieur ALARY Matthieu</b>	Plaisance 12160 MANHAC
<b>Monsieur ORANGE Florian</b>	Potensac du Larzac 12100 MILLAU

### ARTICLE 3

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le **2 JUIN 2016**

  
**Louis LAUGIER**